

# UNE EFFRAYANTE HISTOIRE DE BITUME

*Menace sur les vignobles gaillacois et l'environnement tarnais. A qui profite le crime ?*



Accédez au PDF conçu par No BITUME et profitez d'une meilleure lecture des schémas en flashant ce QR CODE.

Il est des décisions prises à bas bruit, votées en toute démocratie par les élu.e.s de l'Agglomération Gaillac-Graulhet (AGG) mais dont les conséquences engendrent **de véritables catastrophes écologiques, économiques et humaines**. Ainsi la décision qui a autorisé, le 20 juin 2022, la vente des parcelles ZP 80 et ZP 81 à la société MEP, représentée par le groupe Laclau (associée à NGE qui fait partie du groupe ATOSCA, concessionnaire de l'autoroute A69). Parcelles situées à 300 mètres de l'Atelier du Pain à Montans.

Cette délibération permet **l'implantation d'une usine à enrobé**.

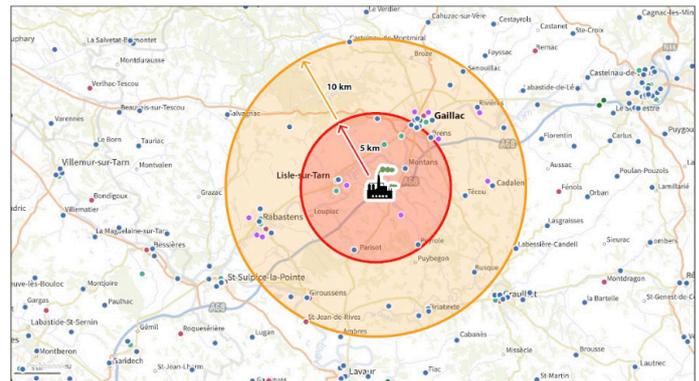
Sans doute serait-il opportun de revenir sur les votes effectués lors de ces conseils de communauté car bon nombre d'élue.s ont le sentiment de ne pas avoir eu d'informations suffisamment précises leur permettant de se forger un avis éclairé.

Aujourd'hui nos soupçons sont confirmés par la presse : « L'information judiciaire ouverte pour prise illégale d'intérêts et le signalement de la directrice des services auprès du Procureur interrogent sur le fonctionnement de l'agglomération Gaillac Graulhet. » (La Dépêche du 25 janvier 2024). Face à ce constat, une quarantaine de citoyens se sont portés partie-civile.

Mais l'actualité qui secoue actuellement le Gaillacois est **le réel péril écologique** à court et long terme que la construction d'une **usine à enrobé** sur la commune de Montans fait courir dans un rayon de 10 km (voir schéma n°1).

Les dangereuses retombées écologiques et économiques sur la ville de Gaillac sont une certitude : **la viticulture** sera terriblement impactée par une pollution des sols inéluctable et pérenne ; **le tourisme** ne pourra plus se prévaloir d'une image de petite ville où il fait bon vivre tant les odeurs que les usines à bitume propagent sont nauséabondes ; **la valeur immobilière** des habitations chutera de façon sévère, etc (voir schémas n°2 et 2bis).

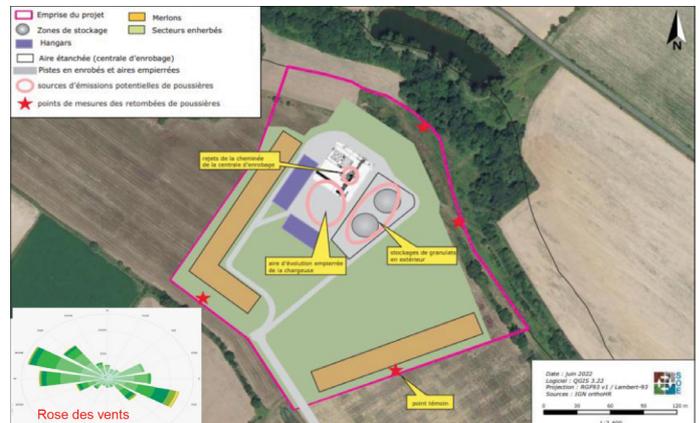
## 1 - ÉTUDE D'IMPACT SUR USINES SIMILAIRES



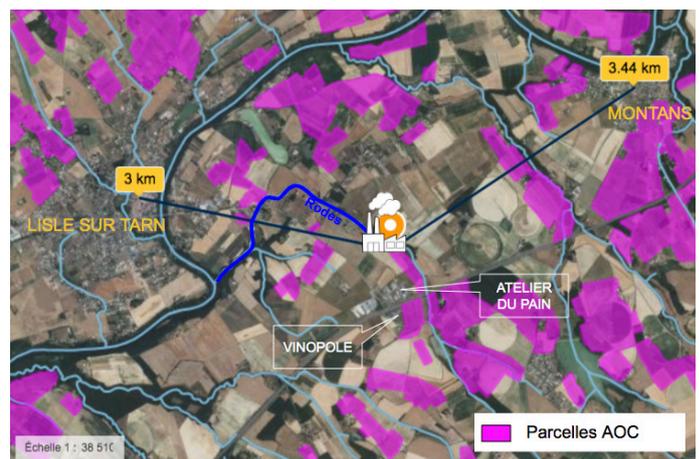
plus de 9 000 enfants dans la zone des 10 km

- crèches
- écoles maternelles
- écoles élémentaires
- collèges, lycées, IPR

## 2 - SOURCES D'ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES ET MESURES DE RETOMBÉS



## 3 - ZONE AUTOUR DE LA FUTURE USINE DE MONTANS



Les conséquences économiques de cette pollution sont légion.

Et quelle sera la vie des habitants lorsque l'air, l'eau, les sols seront pollués ?

Devra-t-on faire porter des masques aux enfants lorsque l'usine, à proximité des écoles, représentera un danger pour leur santé ?

Les études d'impact ne sont plus obligatoires depuis 2019. Donc tout va bien !

Et pourtant, les études réalisées sur des usines déjà implantées prouvent la nocivité sur les sols, l'eau, l'air.

La question qu'il convient donc à nouveau de se poser est : à qui profite le crime ?

La réponse est assez claire : aux acteurs économiques intervenant dans la construction de l'éventuelle A69 ainsi qu'aux projets du SRADET (Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - Occitanie) qui prévoit de modifier le schéma ferroviaire et privilégier les transports routiers (voir schémas n° 3 et 3 bis).

En opérant ce choix d'arrière-garde, la Région entre dans un cercle vicieux : pour élargir les routes, il faut des camions qui circuleront sur des routes élargies, qui elles-mêmes nécessiteront d'être régulièrement refaites et auront donc besoin de sable, de le transporter entre les carrières et le lieu des enrobés, etc...

Dans le Tarn, les départementales, les routes secondaires vont devoir être élargies, renforcés pour permettre un flux augmenté de camions. La boucle est bouclée !

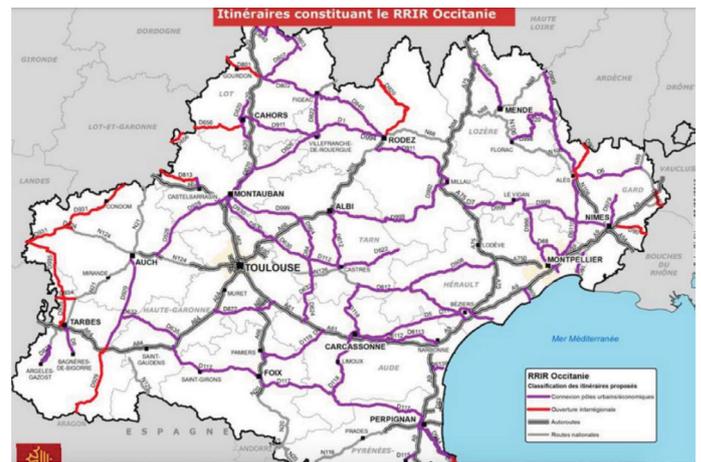
Et pourtant, c'est la vie de tout un territoire qui en sera inéluctablement et définitivement bouleversée.

Alors, à qui profite le crime ?

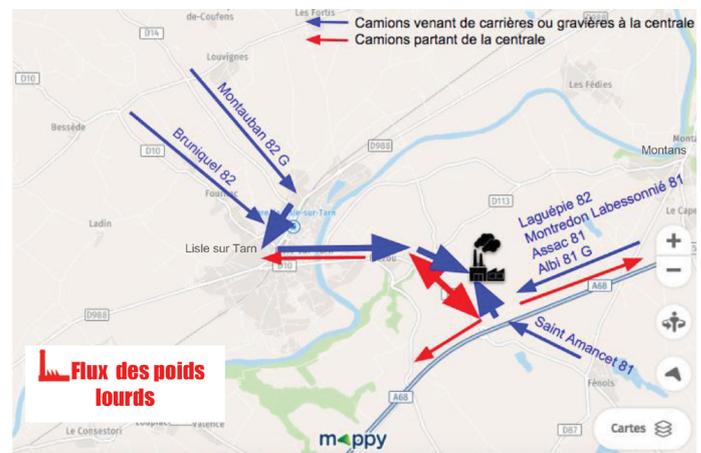
A un conglomérat d'intérêts privés opposé à l'intérêt collectif.

Le CRIC accompagne et soutient avec force l'opposition à l'implantation de cette usine à Montans mais également sur tous les sites menacés par une telle pollution dans le Tarn ou en Haute Garonne : Lafenasse, Montredon Labessonnié, Granague, Villeneuve les Lavour, Puylaurens.

### 3 - SCHÉMA DES FLUX DE TRANSPORTS POIDS LOURDS SUR LA RÉGION OCCITANIE



### 3 BIS - SCHÉMA DES CONSÉQUENCES SUR LA VILLE DE LISLE-SUR-TARN ET SES ENVIRONS PAR L'IMPLANTATION DE L'USINE



**DES ALTERNATIVES EXISTENT, SONT PARFAITEMENT VIABLES ET RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT.**

Toutes ces informations sont remarquablement documentées sur le site [nobitume.fr](http://nobitume.fr) alimenté par le collectif Nobitume situé à Montans et à l'adresse :

[Facebook.com/NoBitume](https://www.facebook.com/NoBitume)



*Petit collectif de caractère !*

Plus d'information sur :  
[www.nobitume.fr](http://www.nobitume.fr)

